BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IVE REPUBLIQUE
SEPTIEME LEGISLATURE

LOI N°032-2017/AN

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2016-008/PRES DU 21 DECEMBRE 2016 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DES ACCORDS DE DON N° D156-BF ET DE CREDIT N° 5939-BF CONCLUS LE 21 DECEMBRE 2016 ENTRE LE BURKINA FASO ET LA BANQUE MONDIALE, POUR LE FINANCEMENT DE LA PREMIERE OPERATION DE FINANCEMENT DE LA SERIE D'APPUIS AUX REFORMES SUR L'ENERGIE ET LA GESTION BUDGETAIRE

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n° 001-2015/AN du 30 décembre 2015 portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 22 mai 2017

et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Est ratifiée l'ordonnance n°2016-008/PRES du 21 décembre 2016 portant autorisation de ratification des Accords de don n° D156-BF et de crédit n°5939-BF conclus le 21 décembre 2016 entre le Burkina Faso et la Banque mondiale, pour le financement de la première opération de financement de la série d'appuis aux réformes sur l'énergie et la gestion budgétaire.

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique

Ouagadougou, le 22 mai 2017

Pour le Président de l'Assemblée nationale, le Troisième Vice-président



Juliette BONKOUNGOU/YAMEOGO

Le Secrétaire de séance



Bachir Ismaël OUEDRAOGO